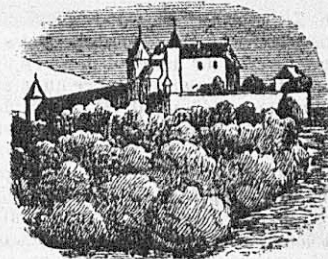




# LA GRUYÈRE



## Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

### ABONNEMENTS

Suisse	1 an	Fr. 6.—
	6 mois	3.—
Etranger	1 an	10.—
	6 mois	5.50

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 20 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT : BULLE, ARR. 8<sup>51</sup> 12<sup>12</sup> 15<sup>45</sup> (d. j. f. 15<sup>30</sup>) 20<sup>17</sup>. BULLE, DÉP. 6.— 10<sup>30</sup> 13<sup>15</sup> (13<sup>50</sup>) 17<sup>45</sup>

### ANNONCES

Canton de Fribourg	20 cts.
Suisse	25 »
Etranger	30 »
annonces mortuaires et rétractations	30 »
Réclames	50 »

S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité (Cercle Catholique, 1<sup>er</sup> étage).

## Session ordinaire du Grand Conseil.

Séance de vendredi 16 février.

La séance a débuté par l'examen du compte-rendu de la Direction de l'Intérieur et de l'Agriculture.

Une discussion qui a duré deux heures a été soulevée par MM. Salin et Louis Blanc à propos de la crise agricole et des moyens à employer pour la circonscire. On a parlé des prix des denrées : fromage, lait, viande. Les agriculteurs se plaignent que les intermédiaires prennent de trop gros bénéfices sur les produits de la campagne.

M. Paul Morard a remis à juste titre certaines choses au point en disant que c'est par la collaboration des citadins et des paysans qu'il sera aisé de surmonter la crise.

### Une nouvelle loi Hæberlin.

Un projet de loi, anodin quant à son titre, a été adopté. Il s'agit des conflits collectifs dans les régies de l'Etat et dans les entreprises concessionnées. C'est tout simplement une réédition de la *lex Hæberlin* que M. Perrier a soumis à l'autorité législative. Il y est dit que l'employé d'une régie d'Etat qui se met en grève est passible disciplinairement de la suspension ou de la radiation. En outre, la grève ou l'excitation à la grève du personnel des services publics et des entreprises concessionnées est punie d'une amende ou de la prison.

Présidence : M. Robert Weck.

Séance de jeudi 22 février.

### Loi sur les routes. (Suite)

Notre Grand Conseil s'était ajourné samedi 17 février et M. Buchs, directeur des Travaux publics, avait prié nos députés de bien vouloir revenir siéger jeudi, de façon à terminer les seconds débats de la loi sur les routes. M. Buchs exposa à cette occasion qu'il était nécessaire que la loi fût adoptée sans tarder pour que les communes puissent demander que l'on procède au cylindrage des routes et que la répartition des dépenses soit faite d'après les normes prévues par la nouvelle loi.

Le matin, et l'après-midi à partir de 3 heures, nos députés ont discuté les 100 premiers articles.

Nous nous bornerons à exposer les modifications importantes qui sont survenues ensuite des seconds débats. Plusieurs articles n'ont donné lieu à aucune discussion.

Dans le chapitre de la construction et de la reconstruction des routes, les articles 10 et 11 ci-après furent adoptés en premiers débats avec la teneur suivante :

Art. 10. — Les frais de construction ou de reconstruction sont supportés :

- a) Pour les routes de première classe : sept dixièmes par la caisse de l'Etat ; trois dixièmes par les communes intéressées.
- b) Pour les routes de deuxième classe : cinq dixièmes par la caisse de l'Etat ; cinq dixièmes par les communes intéressées.

Art. 11. — Les frais de cylindrage des routes cantonales sont supportés, sans distinction de classe :

- sept dixièmes par la caisse de l'Etat ; trois dixièmes par les communes intéressées.

Cet article 11 prévoyait tout d'abord deux répartitions pour le cylindrage : soit l'une pour les routes de première classe et l'autre pour celles de deuxième classe. Or, sur la proposition de M. G. Dupasquier, on réunit les deux idées en une seule et l'article fut rédigé comme ci-haut indiqué. Mais après de sérieux calculs de la direc-

tion des Travaux publics, il résultait que l'Etat prenait à sa charge une dépense vraiment trop grande et M. Buchs, appuyé par quelques députés, pria le Grand Conseil de revenir à l'idée première du Conseil d'Etat. L'article 11 fut donc adopté comme suit en seconds débats :

Les frais de cylindrage des routes sont supportés :

- a) Pour les routes de première classe : sept dixièmes par la caisse de l'Etat ; trois dixièmes par les communes intéressées.

- b) Pour les routes de seconde classe : six dixièmes par l'Etat ; quatre dixièmes par les communes intéressées.

C'est par 49 voix contre 33 que la proposition fut adoptée. C'est sans doute la modification la plus importante que subira la loi.

Art. 21. — Les frais d'achat et de préparation des matériaux d'entretien, ainsi que le coût des ouvrages dont le prix n'excède pas 1500 fr. sont supportés :

- a) Pour les routes de première classe : huit dixièmes par l'Etat ; deux dixièmes par les communes intéressées.
- b) Pour les routes de deuxième classe : cinq dixièmes par l'Etat ; cinq dixièmes par les communes intéressées.

Art. 21 bis. — La Direction des Travaux publics désigne, pour chaque route, les communes intéressées et, sur la base des litt. a, b et c de l'art. 13 de la présente loi, établit la répartition.

Le droit de recours des communes au Conseil d'Etat demeure réservé.

Art. 59. — Lorsque l'ouverture d'une voie de communication ou l'exécution de travaux publics prévus au plan d'extension donnent à des propriétés privées une notable augmentation de valeur, les propriétaires peuvent être tenus de payer à l'Etat ou aux communes qui ont entrepris ces ouvrages une contribution pouvant s'élever jusqu'au montant de la plus-value acquise par les propriétés.

En cas de contestation, la contribution est fixée comme en matière d'expropriation forcée pour cause d'utilité publique.

Cet article 59 a donné lieu à nouvelle discussion. Il s'agissait de savoir si l'Etat aurait l'obligation, lorsqu'une nouvelle route est ouverte à la circulation, de faire payer une redevance aux propriétaires qui pourraient avoir des avantages spéciaux, ou si l'Etat aurait seulement la faculté de les imposer.

M. Despond a soutenu le point de vue de l'obligation, ainsi que cela se fait à Bulle. Il estimait que les villes et communes devaient pouvoir imposer les citoyens qui retirent des avantages spéciaux d'une nouvelle route.

MM. Buchs et Perrier montrèrent qu'il était difficile d'inscrire cette obligation dans la loi, les communes, de leur côté, peuvent dans les règlements locaux prévoir cette obligation. Du reste, la plus-value d'un immeuble situé à une nouvelle artère paie par le fait que sa taxe est élevée en comparaison des avantages obtenus par la construction d'une route. En outre, cela donnerait lieu à de nombreux procès, souvent très coûteux.

Après la discussion, le texte du gouvernement est adopté sans changement. Donc, le Conseil d'Etat aura la faculté d'imposer, selon les circonstances, les propriétaires qui seraient avantagés par une route ou une rue nouvelle.

Art. 61. — Les rues qui, dans l'intérieur d'une ville ou dans la banlieue de la ville de Fribourg (Acte de dotation du 8 octobre 1803), font partie d'une route cantonale, demeurent à la charge particulière de la commune, sous réserve des droits de surveillance de l'Etat. Il en est de même des trottoirs, à moins de conventions spéciales.

La ville de Fribourg était particulièrement intéressée à la rédaction de cet article 61. M. Aeby, l'honorable syndic de Fribourg, a exposé dans la presse son

point de vue qui est aussi celui du Conseil communal. M. Buchs, pour faire droit aux justes remarques de M. Aeby, proposa l'adjonction suivante :

Il sera tenu compte de ces obligations des villes dans la répartition des frais prévus à l'article 21 bis.

Cet article 21 bis est cité ci-haut.

Une discussion assez longue eut lieu sur cette dernière disposition. M. Despond voulait avoir des précisions sur les répartitions. M. Buchs déclara que l'on s'en tiendrait aux principes émis à l'article 21 bis.

MM. G. Dupasquier, Audergon, Barras, Peiry, Gremion s'étonnèrent que l'on fit des faveurs pour les villes, alors que dans les communes rurales les frais d'entretien des routes sont aussi importants. Il faut tenir compte qu'à la campagne nous avons des chemins communaux, des routes de dévestiture qui occasionnent autant de frais que les rues et les routes des villes et de leur banlieue.

M. Glasson ne s'opposa pas à l'adjonction du texte proposé, mais fit remarquer que le Grand Conseil repoussa le texte des premiers débats de l'article 11. C'était un manque de solidarité entre la ville et la campagne.

M. Benniger demanda de supprimer l'adjonction du second alinéa. Ce qui aurait pour effet de mettre à la charge de l'Etat l'entretien des rues et des routes dans l'intérieur de toutes les villes du canton.

Le Grand Conseil a été plus sage en adoptant le texte du gouvernement.

Citons encore l'article 63 :

Art. 63. — Dans le délai de trois années à partir de la promulgation de la présente loi, le Conseil communal de chaque ville établira un plan d'alignement des rues existantes, ainsi qu'un plan en vue de son extension et de la construction de nouvelles rues et quartiers.

Ces plans sont soumis au Conseil d'Etat pour approbation.

Les communes rurales peuvent, si elles l'estiment nécessaire, ordonner un plan d'alignement et d'aménagement. Le Conseil d'Etat peut de même l'ordonner en cas de nécessité.

Il arrête, dans ce dernier cas, le mode de paiement et de répartition des frais.

A l'article 74, il est prévu que la commune peut modifier le niveau de la voie publique à condition de rétablir une communication avec les issues des immeubles bordiers. Ici s'ouvre la première décision académique sur le projet de loi. M. G. Clément déclare ce mot pas français. Il veut le remplacer par *riverain*. M. Buchs s'en réfère à l'encyclopédie vivante du Grand Conseil qu'est son chancelier !

A l'article 88, M. Louis Blanc aurait voulu que l'on tolérât que l'extraction de petites quantités de gravier ou de sable sur les grèves des lacs ou dans les torrents pût se faire sans autorisation spéciale et sans bureaucratie. Il y avait, paraît-il, danger et M. Buchs a prié le Grand Conseil d'adopter l'article comme suit :

Il est défendu à toute commune et à tout particulier d'extraire des lits des rivières ou torrents ou du rivage des lacs, même au bord de sa propriété, des pierres, graviers et sable, sans une autorisation spéciale délivrée par l'ingénieur cantonal, qui la transmet au préfet. Sauf le cas où ces matériaux sont utilisés par la commune pour une œuvre d'utilité publique, cette autorisation est soumise à une redevance fixée par le Conseil d'Etat et payable d'avance.

Art. 99. — Les haies vives placées en bordure des routes ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm. au-dessus du niveau de la chaussée si la route est cantonale et de 1 m. 20 si la route est communale. Chaque année, avant le 1<sup>er</sup> septembre, elles doivent être émondées du côté de la route. Faute par le propriétaire de satisfaire à cette disposition, il y sera pourvu à ses frais, par les soins de la préfecture, dans les 15 jours suivant l'époque indiquée.

Cet article 99 fut à nouveau le sujet d'une

longue discussion. Deux propositions étaient en présence : l'une de MM. G. Dupasquier et G. Clément relatives aux haies qui bordent les routes, M. Dupasquier a réussi à faire passer sa proposition qui est ainsi libellée :

Les communes peuvent s'opposer à la plantation de nouvelles haies vives et faire enlever celles existantes partout où elles sont la cause d'amoncellement de neige, cela ensuite d'entente avec les autorités cantonales.

Art. 105. — Sur les routes cantonales, les transports de purin ou de vidange doivent se faire au moyen de tonneaux ou de caisses parfaitement étanches.

Les tas de fumier en bordure des routes cantonales doivent être garantis et masqués par un enclos muré de 1 m. 20 au plus et convenablement entretenu ; à défaut de quoi, ces tas de fumiers doivent être établis à 3 m. au moins de la limite de la route.

M. Kramer estime qu'il faudrait supprimer le premier alinéa de cet article 105, car les autos et les camions répandent également de fort mauvaises odeurs. Il voudrait que les enclos murés soient de 80 cm. plus hauts.

MM. Marbach et Zurkinden font la proposition que les tas de fumier soient établis à 6 m. au moins de la limite de la route. Nos députés n'ont pas voulu admettre les deux propositions ci-haut et ont adopté le texte du gouvernement.

Art. 117. — Les agents de police, les contrôleurs et les cantonniers veillent aux dégradations qui pourraient être causées aux garde-fous, bouterolles, pierres milliaires, bornes, poteaux indicateurs, poteaux portant les défenses, banes, arbres et sur tout ce qui peut contribuer à la sûreté et à l'agrément des routes et voies publiques. Ils sont tenus de signaler les dégradations commises et d'en dénoncer les auteurs.

A propos des poteaux indicateurs, M. le docteur Clément suggère l'idée de statuer dans la loi que toutes les routes doivent avoir les indications nécessaires à la circulation.

M. Buchs a promis de retenir cette remarque pour la loi d'exécution.

Art. 128. — Le conducteur doit être constamment maître de la vitesse de son véhicule. Il en ralentit ou en arrête la marche toutes les fois qu'elle peut être une cause d'embarras ou d'accident pour la circulation.

L'allure doit être réduite à celle d'un cheval au pas partout où il y a quelque danger, notamment aux passages étroits, aux contours et sur les fortes pentes, ainsi qu'aux endroits où cette allure est prescrite par des écriteaux.

Il est interdit au conducteur d'un attelage de s'asseoir sur une planche en porte à faux du char.

C'est sur la proposition de M. Girod que le 3<sup>me</sup> alinéa de cet article a été ajouté.

A l'article 129, M. Clément voulait réglementer les excès de vitesse des véhicules qui croisent et dépassent des troupes en marche ou des cortèges. Le Grand Conseil n'a pas voulu entrer dans ces vues et c'est dommage, car l'idée de M. Clément était excellente.

Les derniers articles n'ont pas donné lieu à discussion, si ce n'est que les amendes sont maintenues entre 3 à 20 fr. et 20 à 200 fr.

La loi a été votée en seconds débats.

(A suivre.)

## NOUVELLES SUISSES

Les zeppelins vont revenir. — On écrit aux *Basler Nachrichten* :

Les habitants de la région de Basensee auront prochainement l'occasion d'assister à de nouveaux essais de Zeppelin. Les usines de Friedrichshafen, qui ne construisent plus depuis la fin de la guerre que des avions, ont repris leur ancienne fabrication.

le lit, tant avait été  
qui l'avait ébranlé,  
semblait-il, l'avait  
mes de la vie. On  
parviendrait pas à  
roie à une angoisse  
mords dont la voix  
nt en lui, ne quittait  
père. Pourtant, cha-  
sentait deux heures  
t pas besoin de le  
ir où se rendait le  
hez les Burton, au-  
lépôt de tout, il était  
à faire sa femme.  
venue Léna, installé  
de son père, il évi-  
allusion à la jeune  
ait-il de voir, se re-  
qui avait failli être  
ion de l'épouser, il  
e. Cela, le marquis  
ré. Conscient de quel-  
mariage dont, quel-  
ore, l'idée le rendait  
ue Maurice lui-mê-  
isérable qui — ah !  
même ! — avait le  
e veux pas qu'il se  
intenant l'emplissait  
issante.

(A suivre).

## GEOISE

situation de  
d'option pour

ste dans l'or-  
la remise des

er en totalité

ur », une pu-  
386

bourg.

## A louer

ars,  
appartement

Publicitas, Bulle,  
2 B. 360

## DEMANDE ne fille

érieuse et débrouillardé,  
bonne à tout faire  
angerie de campagne.

Publicitas, Bulle,  
4 B.

## A louer

ois de mars,  
appartement

Publicitas, Bulle,  
Rue du Moléson.

## ara-cuir

elle et talons Para-Cuir  
durée de vos chaussures,  
le froid aux pieds et no

s. Economie 50 %/  
fondrière. Cet article n'est  
r, ni du caoutchouc, et  
les plus faciles. Fabriqué  
in de vente : Narbel,  
ron 20, Lausanne.

UEY Etienne Chaus-  
Rue de Gruyères.

ctor N&F, Rue de  
enade 72, Bulle.

onnez-vous

a

GRUYÈRE



Un Zeppelin acheté par le gouvernement américain va prochainement sortir des chantiers. Ce croiseur aérien dépasse en dimensions et en puissance tout ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui ; il est capable de parcourir sans escale des distances considérables.

En avril, ce Zeppelin monstre partira pour Berlin, après avoir fait des essais jusque sur les Alpes; en juin, il franchira l'Océan sans escale. Les Américains ont en effet émis le vœu d'inaugurer un service direct Berlin-Chicago; le gouvernement des Etats-Unis aurait déjà préparé dans cette dernière ville un terrain d'atterrissage.

**Un centenaire.** — C'était mercredi 28 février que le maître menuisier, Christian Egli, domicilié à Schiers (Grisons) entra dans sa 101<sup>me</sup> année. Ce vénérable vieillard n'a jamais été malade; il est actuellement l'ancêtre de cinq générations et ses plus jeunes fils ont 78 à 71 ans. Le père de M. Egli est mort à 86 ans, sa mère à 81 ans. Trois d'entre les frères et sœurs du jubilaire moururent respectivement à 83, 88 et 90 ans.

**Les chômeurs au Conseil fédéral.** — On se souvient de la conférence des chômeurs convoquée par la Fédération suisse des syndicats et à laquelle prirent part les représentants de 43 cartels ouvriers et de 14 associations syndicales ainsi que les délégués des chômeurs de 19 cantons. Lundi dernier, une délégation de cette conférence, composée de représentants du comité central et des sections cantonales, s'est rendue auprès du président de la Confédération, M. Scheurer, chargé de remplacer en l'occurrence le chef du département de l'économie publique. La délégation exposa les vœux émis par la Fédération des syndicats ouvriers au sujet de l'assistance-chômage; elle insista en particulier sur le fait que la situation actuelle n'était pas propice à une baisse des allocations de chômage et qu'en outre, cette perspective de réduction avait causé une certaine agitation dans les milieux ouvriers du pays.

M. Scheurer précisa tout d'abord que la conférence des gouvernements cantonaux réunie le 22 janvier 1923 avait revêtu un caractère purement consultatif et que la baisse des allocations ne pouvait entrer en ligne de compte d'ici au mois de mai. Quant à savoir ce qui adviendrait ensuite dans ce domaine, ni le Conseil fédéral ni le département de l'économie publique ne pouvaient encore se prononcer. Le problème dépend en effet du cours que prendront les événements et l'on ne saurait le prévoir déjà maintenant.

**Assurance-vieillesse-invalidité.** — La proposition Mieschler a fait l'objet d'un examen de la part du Conseil fédéral, lundi dernier. La dite proposition consisterait à fournir une rente annuelle de 200 fr. à tous les vieillards nécessiteux âgés d'au moins 70 ans et suisses d'origine, et cela pendant la période allant de l'acceptation de l'article à insérer dans la Constitution jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de l'assurance. Les cantons devraient participer à la rente pour une somme de fr. 100. La somme qui serait nécessaire se monterait pour la Con-

fédération à 7 millions de francs par an; elle serait prélevée sur le produit des droits d'entrée sur le tabac.

MM. Scheurer et Musy, qui ont suivi les délibérations de la commission du Conseil national pour l'assurance-vieillesse, réunie à Montreux, élaboreront un rapport destiné au Conseil fédéral.

**Elevage chevalin.** — L'assemblée qui réunissait, le 24 février, plus de 200 éleveurs de chevaux à Berthoud, a discuté longuement de la question à l'ordre du jour: l'importation des chevaux. On était accouru de la plupart des régions de la Suisse.

Deux exposés fort intéressants ont été faits par MM. les lieutenants-colonels Schwyzer et Bürgi sur la valeur incontestable du cheval des Franches-Montagnes utilisé comme cheval d'artillerie. Dans la discussion qui s'est ouverte, les orateurs ont pris la défense du cheval du Jura et ont demandé la limitation de l'importation des chevaux. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées à l'unanimité:

1. Interdiction d'importation de chevaux de peu de valeur.
2. Marquer les chevaux importés avec la marque à feu à l'épaule.
3. Obliger les importateurs à acheter dans le pays une certaine proportion de chevaux indigènes.
4. Augmenter le nombre des chevaux fédéraux d'artillerie.

Ces mesures auront une heureuse répercussion sur l'élevage du cheval indigène.

**Zurich.** — Les chauffeurs innocents. — La Cour d'assises vient d'acquitter le chauffeur d'automobile Otto Brunner qui, l'année dernière, avait écrasé et tué le porteur de journaux Rodolphe Bosshard.

Dans le courant d'une année, cinq chauffeurs d'automobiles ont comparu devant la Cour d'assises pour des cas analogues et tous ont été acquittés.

**Lucerne.** — Condamnation. — La Cour criminelle du canton de Lucerne a condamné les nommés Buhlmann et Muller, fabricants très connus à Lucerne, le premier à 15 mois de réclusion, le second à 6 mois de maison de correction pour faillite frauduleuse et falsifications.

**Bâle.** — Mésaventure. — Un Suisse, qui avait décidé samedi passé de faire un voyage de plaisir en Alsace-Lorraine et d'y vivre en spéculant sur le change, arrivait à Mulhouse où il fit la connaissance, dans un restaurant chic, d'un individu qui, après lui avoir fait visiter toute la ville, le conduisit le soir dans les lieux de plaisir. Après avoir fait fête, il constata la disparition de son portefeuille qui contenait 18.000 francs. Le pauvre homme a dû être rapatrié par les autorités.

**Soleure.** — L'explosion d'Oiten. — Les ouvriers présents à la fabrique de gaz comprimé d'Oiten au moment de l'explosion doivent la vie au fait qu'ils travaillaient derrière un wagon de chemin de fer qui les a protégés contre la pression de l'air. Le blessé est un contremaître qui était occupé à vérifier un moteur à gaz nouvellement installé.

la compagnie de son existence, c'est qu'il l'aimait comme il n'avait pas aimé encore, d'une façon absolue, définitive, de toutes les forces vives de son être, et que jamais une autre femme ne le guérirait de son désespoir de la perdre. D'ailleurs, n'était-elle pas, en tous points, digne de lui!

Maurice avait déclaré: même pauvre, même d'un rang social inférieur à celui qu'elle occupe dans le monde, je l'épouserai, car nulle autre ne possède, non seulement sa beauté, qui est incomparable, mais les qualités morales qui la placent bien au-dessus de toutes. Et le jeune homme, certainement, avait dit vrai. Avec quelle douceur, lui, le vieux marquis, qui l'affectionnait tant déjà, pour ce qu'il savait d'elle par Maurice, l'eût appelée: ma fille. Sa fille? Hélas! elle ne le serait jamais. Il y avait déjà trois jours qu'il s'était contrainé de garder la chambre, lorsque, dans son courrier, il trouva une lettre dont l'écriture féminine, longue et distinguée, lui était inconnue. Il la décacheta. Et il lut:

« Monsieur le marquis, »  
 « Peut-être n'est-il pas très correct que je vous adresse ces quelques lignes. Pardonnez à mon éducation d'Américaine les « audaces » qui sont en dehors des usages mondains en France. Mais sachant par monsieur Maurice combien est peu satisfaisant, pour le moment, l'état de votre santé, j'ai voulu — même si le code des strictes convenances s'y oppose — vous dire la peine sincère et profonde que j'en

**Berne.** — Employé prévaricateur. — La Cour d'assises du Mittelland à Berne a condamné l'employé postal X. Moser, qui, en novembre 1920, avait commis au préjudice de l'administration des Postes un vol de 20.000 francs environ au bureau de poste du Mattenhof à Berne, à six mois de maison de correction, au paiement des frais et d'une somme de 10.500 francs réclamée par l'administration des postes. Dans son jugement, la Cour a tenu compte des 18 mois de prison préventive. Le condamné souffre actuellement de troubles mentaux.

**Vaud.** — Un accident mortel. — Mercredi soir, une automobile de Genève, qui stationnait au Petit-Chêne, un peu plus haut que l'Hôtel des Palmiers, à Lausanne, et dont les freins avaient été mal bloqués s'est mis en mouvement et a reculé jusque vers le portail inférieur de la propriété de l'Hôtel-pension Ste-Luce.

Là, un passant a été pris entre la voiture et le mur. Il s'agit d'un nommé M. Salkow, qui était précédemment tailleur à Ouchy, et qui travaillait actuellement à Evian. Gravement blessé à la hauteur des hanches, le malheureux a été immédiatement conduit à l'Hôpital où il est mort en arrivant.

**Abondance de vins.** — Le 15 février, il y avait dans les caves de Morges 570.000 litres de vin 1922, logé et non vendu.

Suivant une statistique établie, il y a à Aubonne 735.000 litres de vin 1922 dans les caves, vin de l'Association viticole comprise.

**Belle descendance.** — Mardi matin, une vache appartenant à MM. Oeppli-frères à Ballens, a mis bas trois veaux se portant bien et d'un poids moyen.

**Genève.** — Fête de la jeunesse et de la joie. — Il s'agit d'un festival qui aura lieu à Genève, en juin et en juillet prochains. La musique est de Jacques-Dalcroze, le poème est de Jacques Chenevière et de Pierre Girard.

Environ 700 interprètes seront en scène sur le vaste podium édifié dans le Palais électoral.

A L'ÉTRANGER

La situation dans la Ruhr.

De nouvelles ordonnances ont été promulguées pour les impôts et les chemins de fer de la Ruhr.

A Paris comme à Bruxelles on constate que si la résistance allemande n'est pas encore près de prendre fin, des symptômes caractéristiques peuvent être enregistrés qui démontrent que l'action franco-belge est efficace et qu'elle portera ses fruits en temps voulu.

Dans les cercles alliés officieux, on déclare formellement que les gouvernements français et belge repousseront toute médiation, fût-ce celle de la Société des nations, et que le jour où le Reich jugera la résistance inutile, c'est à ces deux gouvernements qu'il devra s'adresser.

La propagande mensongère et cynique de l'Allemagne dépasse l'imagination. Tout lui paraît bon pour influencer l'opinion, aux Etats-Unis notamment.

éprouve et les vœux ardents que je forme pour votre rétablissement.

» Je suis, avec respect, votre »  
 « Agnès STANLEY. »

A la lecture de cette lettre où se révélait à lui, d'une façon si touchante, l'âme pleine d'affection, de spontanéité, et aux sentiments si élevés, si généreux de la jeune fille, le vieux marquis se sentit remué dans toutes les fibres de son être et ses yeux se mouillèrent de larmes. Larmes d'attendrissement. De regret aussi. Le regret de ce qu'elle n'entrerait pas un jour dans sa maison, au bras de Maurice, l'exquise créature, ainsi qu'il l'avait souhaité ardemment.

Pauvre petite Agnès! L'avenir aussi pour elle serait cruel. Et elle apprendrait que, riches ou pauvres, toutes sont égales dans la douleur — la douleur d'amour qui brève le cœur des filles qui ont cru à leurs rêves, au bonheur promis par la vie, comme si les rêves, hélas! n'étaient pas des chimères décevantes, comme si le bonheur n'était pas un leurre, une ombre fuyante qui glisse entre les doigts qui s'efforcent de le saisir. Ah! oui, pauvre petite Agnès! Autant que Maurice, elle serait à plaindre! Jamais elle ne saurait pourquoi l'homme, qui lui avait dit qu'il aimait... et qu'elle avait aimé... s'était éloigné d'elle. Car, fatalement, s'accroplirait l'irréparable lorsque Maurice s'ignorerait plus la terrible vérité. Il devrait de lui-même — ah! jamais il ne fut de situation plus effroyable! — consom-

Canton de Fribourg.

**Conseil d'Etat.** — Séances des 20 et 21 février 1923. — Le Conseil prend acte, avec reconnaissance, de la donation de 100.000 fr. faite par Mme la Comtesse Lucie de Saulxures en faveur de l'Hôpital cantonal et approuve la convention passée à ce sujet, entre la généreuse donatrice et l'Hôpital.

Il fixe au 4 mars 1923 la votation complémentaire pour l'élection des conseils communaux de Guin et de Schmiten.

Il autorise la paroisse de Forel-Autavaux à construire une église à Forel; les communes de Broc et Morens à lever des impôts; celles de Bonnefontaine et Rueyres-Treyfayes, à vendre des immeubles; celle de Plasselb à acheter un bâtiment; les communes de Chavannes-les-Forts, Calmiz et Plasselb, ainsi que l'hospice de Billens, à conclure des emprunts; celles de Hennens et de Vuisternens-devant-Romont à faire des coupes extraordinaires de bois.

Il approuve: a) le règlement de la commune de Broc pour l'application d'un impôt sur les spectacles et divertissements;

b) le projet de canalisation de la 2<sup>me</sup> section des égoûts de la ville de Fribourg, élaboré par M. Conrad Fasel, géomètre, à Guin;

c) les statuts du syndicat de Tinterin pour l'élevage du bétail bovin de race tachetée rouge.

Il nomme M. Rosset Henri, à Cheiry, inspecteur du bétail du cercle de Cheiry, et M. Torche François, fils d'Amédée, inspecteur suppléant du bétail du même cercle.

**L'horaire d'été.** — La Direction générale des chemins de fer fédéraux s'est opposée à la demande des cantons de Berne, Fribourg et Vaud qui voulaient obtenir un train direct Berne-Lausanne vers 7 heures du matin. La Direction allègue que l'omnibus actuel quittant Fribourg à 7 h. 07 pour correspondre avec le train direct à Lausanne est suffisant, et qu'un train direct ne serait que fort peu fréquenté.

**Un succès féministe à Fribourg.** — M<sup>lle</sup> Röder, doctoresse en droit de l'Université de Zurich, ayant sollicité son admission comme stagiaire chez un avocat de Fribourg, se vit refuser l'autorisation par les autorités du canton, parce qu'aux termes de la loi fribourgeoise, la profession d'avocat est inséparable de la possession des droits civiques. Par six voix contre une, la Cour de droit public du Tribunal fédéral a admis ce recours. Le Conseil d'Etat fribourgeois devra donc admettre la jeune juriste au nombre des stagiaires de la ville épiscopale.

**Les impôts à Morat.** — L'assemblée des contribuables moratois a voté les impôts communaux suivants: fortune, 70 ct. par franc payé à l'Etat; revenu, 50 ct.; impôt personnel, 1 à 50 fr.; impôt de ménage, 5 fr.; droit de succession, 50 ct. par franc payé à l'Etat; impôt sur les chiens, 25 fr. en ville, 10 fr. hors de ville.

**Le lait en Veveyse.** — La statistique établie par les vingt quatre laiteries de la Veveyse en 1922 indique un apport par les producteurs de 5,491,700 kg. Livraisons à la Fédération du Léman: 2,405,671 kg.; livraison à la condenserie Nestlé: 733,025 kg.; livraison à la fabrique Guigoz: 50,000 kg.; nécessaire à la fabrication: 1,755,129 kg.; vente au détail: 547,935 kg.

**En tribunal.** — C'est mercredi que se sont terminés devant le tribunal de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis, les débats du procès intenté à Jacques Colliard, ex-agent de la Banque commerciale, prévenu de détournements.

Jacques Colliard, agent pour le district de la Veveyse de la Banque commerciale, s'était vu dans l'obligation, le 17 mars 1919, pour faire face à ses dettes, de trouver de l'argent; il avait soustrait à sa caisse la somme de 24.000 fr. Il avait ensuite simulé une effraction à son coffre-fort et forcé la porte d'une autre banque pour faire croire à une tentative de cambriolage. L'enquête ouverte en ce moment n'avait abouti à aucun résultat. Elle fut reprise en octobre

mer le malheur de son existence. Rendre à Agnès sa parole. Et sans pouvoir, à celle-ci, donner l'explication de sa conduite. Il en mourrait peut-être. Car les douleurs morales brisent même les plus robustes, et les poussent prématurément, vers la tombe. Mais il ne pourrait agir autrement. (A suivre.)

FEUILLETON DE "LA GRUYÈRE"

Le Cœur saigne

par Georges de BOISFORET

Car il sentait bien que c'était en vain qu'il avait tâché de cacher à Maurice l'affreuse vérité. Par la force même des choses, pour l'obliger à céder, il devrait tout lui révéler, lui apprendre la raison de sa conduite, de son opposition présente, la raison d'un revirement pour le jeune homme incompréhensible. Oui, il devrait en arriver là s'il ne voulait pas que se produisît l'événement qu'il redoutait, l'atroce scandale où sombrerait aux yeux de tous l'honneur du nom de Vaucreuse. Car c'était l'honneur de ce nom, grand parmi les plus grands, qu'il fallait sauver avant tout. Ou plutôt, dont il fallait empêcher que la honte — trop réelle, hélas! — fût rendue publique. Et cela, oui cela même au prix du bonheur de Maurice ici-bas. De ce bonheur que lui, son père, eût voulu assurer par n'importe quel sacrifice, fût-ce le sacrifice de sa vie. Et qu'il devait, de ses propres mains, détruire aujourd'hui, irrémédiablement. Car lui, le marquis de Vaucreuse, connaissait assez le jeune homme pour savoir que, du moment qu'il avait distingué Agnès entre toutes, et décidé de faire d'elle

1922 pa  
 Bulle, q  
 ven de s  
 1922 Co  
 détourn  
 La Banq  
 tait port  
 35.000  
 Devant  
 avoir vo  
 bourser  
 été la vi  
 contres  
 dépenses  
 le 31 ja  
 précision  
 recteur  
 quelque  
 voye, s  
 nouvel  
 tutelle  
 Cette in  
 jugeme  
 en droi  
 tie civil  
 nal. M  
 public,  
 ans de  
 fieux, j  
 fice de  
 par le  
 tique p  
 liard a  
 vérité,  
 maison  
 Foi  
 ne peu  
 Aussi  
 assez  
 part de  
 pas fai  
 Cepen  
 une ce  
 partan  
 prix d  
 depuis  
 daient  
 et les  
 recher  
 cotés  
 Les p  
 2 fr. 6  
 entre  
 vers la  
 l'appr  
 La  
 mené  
 8 mou  
 Il a  
 tes de  
 Romo  
 Chem  
 Co  
 Socié  
 Gruy  
 néral  
 heure  
 les tr  
 tuts.  
 sont  
 Co  
 trioti  
 ne de  
 et un  
 sence  
 C  
 des  
 semb  
 après  
 Le  
 le re  
 const  
 et 19  
 du C  
 M. X  
 St M  
 Loui  
 Mem  
 l'Hô  
 Frib  
 U  
 tive  
 ont  
 la sa  
 mou  
 il m  
 char  
 fixé  
 mar  
 L  
 méd  
 s'en  
 mar



**Fribourg.**

Séances des 20  
Le Conseil prend  
de la donation  
Mme la Comtesse  
veur de l'Hôpital  
convention passée  
reurse donatrice et

la votation com-  
tion des conseils  
de Schmitzen.  
le Forel-Autavaux  
Forel ; les com-  
à lever des impôts ;  
et Ruyeres-Trey-  
meubles ; celle de  
iment ; les commu-  
rts, Calmiz et Plas-  
de Billens, à con-  
des de Hennens et  
omont à faire des  
e bois

Commune de Broc  
mpôt sur les spec-  
ation de la 2<sup>me</sup> sec-  
de Fribourg, éla-  
géométre, à Guin ;  
dicat de Tinterin  
bovin de race ta-

Henri, à Cheiry,  
cercle de Cheiry, et  
d'Anédée, inspec-  
du même cercle.

La Direction  
fer fédéraux s'est  
s cantons de Berne,  
ulaient obtenir un  
anne vers 7 heures  
allégué que l'omni-  
bourg à 7 h. 07 pour  
rain direct à Lau-  
n train direct ne  
enté.

ministre à Fri-  
er, doctoresse en  
Zurich, ayant solli-  
e stagiaire chez un  
t refuser l'autorisa-  
anton, parce qu'aux  
geoise, la profession  
e de la possession  
six voix contre une,  
du Tribunal fédéral  
conseil d'Etat fribour-  
ntre la jeune juriste  
s de la ville épisco-

orat. — L'assem-  
moratois a voté les  
vants : fortune, 70  
at ; revenu, 50 ct.  
fr. ; impôt de mé-  
cession, 50 ct. par  
pôt sur les chiens,  
rs de ville.

se. — La statis-  
ngt quatre laiteries  
indique un apport  
5,491,700 kg.

ération du Léman :  
on à la condenserie  
vraison à la fabri-  
; nécessaire à la fa-  
; vente au détail :

C'est mercredi que  
t le tribunal de la  
nt-Denis, les débats  
tiques Colliard, ex-  
mmerciale, prévenu

nt pour le district de  
ne commerciale, s'é-  
e, le 17 mars 1919,  
lles, de trouver de  
trait à sa caisse la  
avait ensuite simulé  
ffre-fort et forcé la  
ue pour faire croire  
abrilage. L'enquête  
n'avait abouti à au-  
reprise en octobre

existence. Rendre à  
ns pouvoir, à celle-  
s sa conduite. Il  
e. Car les douleurs  
e les plus robustes,  
naturellement, vers la  
rait agir autrement.  
(A suivre.)

1922 par le sergent Marro, de la sûreté de  
Bulle, qui arriva à arracher à Colliard l'a-  
veu de son vol. Depuis, l'on s'aperçut qu'en  
1922 Colliard avait commis de nombreux  
détournements pour la somme de 5500 fr.  
La Banque commerciale en liquidation s'é-  
tait portée partie civile pour la somme de  
35.000 francs environ.

Devant le tribunal, le prévenu a prétendu  
avoir volé uniquement pour pouvoir rem-  
bourser le montant d'un vol dont il aurait  
été la victime lui-même. Il a été établi, par  
contre, que Colliard menait joyeuse vie et  
dépensait largement. Les témoins entendus  
le 31 janvier n'avaient pas amené grandes  
précisions. Cependant, M. Macherel, di-  
recteur à la Banque commerciale, a donné  
quelques détails. Le juge de paix de la Ve-  
veyse, M. A. Savoy, a tenté de déposer une  
nouvelle plainte concernant les comptes de  
tutelle frauduleusement établis par Colliard.  
Cette intervention a été écartée après un  
jugement incident. M. F. Goltrau, licencié  
en droit, a apporté les conclusions de la par-  
tie civile, qui ont été admises par le Tribu-  
nal. M. Pierre Weck, au nom du ministère,  
public, a requis une condamnation à six  
ans de réclusion et aux frais. M. Léon Ruf-  
fleux, jeune avocat de Bulle, défenseur d'of-  
fice de l'accusé, très éloquent et applaudi  
par le nombreux public, a fait une magni-  
fique plaidoierie. Néanmoins, Jacques Col-  
liard a été condamné, avec beaucoup de sé-  
vérité, à six ans de détention dans une  
maison de force et aux frais.

**GRUYÈRE**

**Foire de mars.** — Le temps fut on  
ne peut plus défavorable à la foire de Bulle.  
Aussi l'importance de celle-ci s'en ressentit  
assez et nous sommes certains que la plu-  
part des commerçants de la place n'aurait  
pas fait de brillantes affaires.

Cependant le marché au bétail marque  
une certaine reprise ; malgré la rareté et,  
partant, la cherté des fourrages, les  
prix du gros bétail ont encore augmenté  
depuis la dernière foire. Les vaches se ven-  
daient de 700 à 1300 francs. Les laitières  
et les bêtes prêtes à mettre bas étaient très  
recherchées. Les veaux de boucherie étaient  
cotés de 1 fr. 10 à 1 fr. 70 le kg (poids vif).  
Les porcs gras étaient offerts à 2 fr. 60 et  
2 fr. 65 le kg. Le prix des porcelets variait  
entre 125 et 150 francs. C'est une marche  
vers la hausse qui est assez coutumière à  
l'approche de la bonne saison.

La statistique communale a inscrit l'a-  
menée de 173 têtes de gros bétail, 35 veaux,  
8 moutons, 4 porcs gras et 178 porcelets.  
Il a été expédié 28 wagons avec 200 té-  
tes de gros bétail par le chemin de fer Bulle-  
Romont et 5 wagons avec 13 têtes par les  
Chemins de fer électriques.

**Convocation.** — Les membres de la  
*Société pour le développement de la  
Gruyère* sont convoqués en assemblée gé-  
nérale annuelle pour samedi 3 mars, à 17  
heures, à l'Hôtel de l'Union, à Bulle, avec  
les tractanda prévus à l'article 19 des sta-  
tuts. Les membres, notamment les hôteliers,  
sont instamment priés d'y assister.  
Connaissant le but louable et surtout pa-  
triotique que s'est assigné la Société, nous  
ne doutons pas que tous se feront un devoir  
et un plaisir de l'encourager par leur pré-  
sence.

**Chez les Cafetiers.** — La Société  
des Cafetiers de la Gruyère a tenu son as-  
semblée générale annuelle à Bulle, mercredi  
après midi.

Le principal objet à l'ordre du jour était  
le renouvellement du Comité. Celui-ci a été  
constitué comme suit pour la période 1923  
et 1924 : Président : M. Jules Deillon, prop.  
du Café Industriel, à Bulle ; vice-président :  
M. Xavier Morand, tenancier de l'Hôtel du  
St Michel, à Bulle ; secrétaire-caissier : M.  
Louis Clerc, à la Maison de Ville, à Riaz ;  
Membres adjoints : MM. Paul Deillon, de  
l'Hôtel de l'Écu et Félicien Chassot, du Café  
Fribourgeois, tous deux à Bulle.

**Une belle soirée en perspec-  
tive.** — La plupart de nos sociétés locales  
ont donné leur concert-représentation de  
la saison. Le Club des patineurs, gens de  
mouvement, ne veut pas rester en arrière :  
il met tous ses soins à nous préparer une  
charmante soirée théâtrale-concert qui est  
fixée sur le dimanche de la Mi Carême, 11  
mars courant.

Le programme prévoit une délicieuse co-  
médie en trois actes : *le Monde où l'on  
s'ennuie*. L'interprétation de cette pièce de-  
mande une quinzaine d'acteurs ; nous au-

rons de ce fait l'occasion d'applaudir nos  
meilleurs amateurs bullois dans des rôles  
très intéressants.

Mlle Tilly Margot, cantatrice, et Mme  
Luthy-Desbiolles, une virtuose du piano,  
que les Bullois ont déjà souvent applaudie,  
veulent bien prêter leur précieux concours  
à l'occasion de cette soirée.

C'est assez dire que le « Tout-Bulle » se  
rendra le dimanche soir, 11 mars, dans la  
grande salle de l'Hôtel de Ville.

**Aux amateurs du ballon rond.**  
— A l'occasion du match de football inter-  
national Suisse-Hongrie, qui se disputera le  
dimanche 11 mars à Lausanne, le F. C.  
Bulle a pris l'initiative d'assurer les places  
sur le terrain et de faciliter le déplacement  
aux sportsmen que cette joute intéresserait.  
Les amis du Club qui voudront profiter  
de cette aubaine sont priés de s'inscrire au-  
près du président, M. Félix Remy, qui four-  
nira les renseignements nécessaires.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au  
lundi soir 5 mars. Le Comité.

**Dans nos sociétés.** — Nos lec-  
teurs n'auront certes pas oublié l'excellente  
impression laissée par l'Avocat, la brillante  
pièce de Eug. Brieux, le 28 janvier dernier,  
et que les acteurs de notre Corps de Musi-  
que avaient interprété d'une manière dis-  
tinguée. Personnellement, nous avions infi-  
niment regretté ne la voir à l'affiche qu'une  
seule fois ; tant de travail, tant de peine,  
méritaient sûrement une plus large récom-  
pense. Aussi sommes-nous heureux d'an-  
noncer, que si nous, Bullois, n'aurons peut-  
être pas l'occasion de revoir cette belle œu-  
vre, nos amis de Château-d'Oex savoureront  
le plaisir et le grand bonheur de voir ce que  
nous leur envions.

En effet, notre Corps de Musique a pris  
la très heureuse initiative de faire jouer à  
Château-d'Oex, dimanche, en matinée et en  
soirée, la belle pièce que les acteurs sauront  
interpréter, nous l'espérons, aussi brillam-  
ment qu'à Bulle.

Nous souhaitons donc au groupe de l'Av-  
ocat un plein et légitime succès.

**Eclipse de lune.** — Dans la nuit  
de vendredi à samedi, 3 mars, il y aura une  
éclipse partielle de lune qui atteindra les  
deux cinquièmes du diamètre lunaire.

L'entrée de la lune dans l'ombre aura  
lieu samedi matin, à 3 h. 28 ; la phase ma-  
ximum sera de 4 h. 32, et la sortie de l'om-  
bre, à 5 h. 36.

**Au cinéma du Closeau.** — Voir  
Séville et ses merveilleuses coutumes ; l'Al-  
cazar et ses vieilles salles mauresques ;  
Grenade et ses jardins enchanteurs ;  
l'Alhambra et ses richesses, ne sera plus  
un rêve mais une heureuse réalité pour les  
spectateurs de : *l'Infante à la Rose*.

**Au cinéma Lux.** — Quelles étran-  
ges et dramatiques aventures que celles qui  
se déroulent dans le beau film : *Le Para-  
dis d'un fou*. Un homme aime une femme  
qui ne l'aime point ; une autre femme l'a-  
dore, mais lui ne la veut pas ; quand, pen-  
dant la guerre, il est devenu aveugle, elle  
se substitue et dépeint l'épouse rêvée. C'est  
un vrai paradis. Mais un célèbre médecin  
le guérit et il s'aperçoit de l'illusion dont  
il a été l'objet. Sujet mystérieux et pas-  
sionnant qui charmera chacun.

**Faits divers.**

**Condamné à 22 ans de prison,  
il en sort multimillionnaire.**

On dit souvent que la réalité est plus  
fantastique et plus mouvementée que la fic-  
tion. Ce dicton n'est nullement exagéré à  
en juger par l'histoire qui nous arrive de  
New-York.

Il y a trois ans, un Indien de la tribu  
des Cherokee fut condamné à 22 ans de dé-  
tention sous l'inculpation d'avoir assassiné  
un blanc. L'Indien ne voulut jamais avouer  
son crime, et pendant trois longues années  
protesta de son innocence.

Il y a quelques jours, une femme avoua  
aux autorités que le véritable assassin était  
son mari. On relâcha donc aussitôt l'Indien  
en s'excusant auprès de lui de tout le mal  
qui lui avait été fait.

A peine sorti de la prison, le Peau Rouge  
apprenait que, pendant son emprisonne-  
ment, des prospecteurs avaient découvert  
du pétrole dans des terrains lui appartenant  
et qu'il était maintenant multimillionnaire.  
En bon chrétien, pour remercier Dieu, il va  
faire construire une église.

**Nécrologie.** — Au moment du tirage  
de notre journal, nous apprenons le décès  
de M. Marcel Thierry, en notre ville, ouvrier  
mécanicien à la fabrique Nestlé. M. Thierry  
était connu comme un excellent travailleur  
et un honnête ouvrier, estimé de ses collè-  
gues.

C'était un excellent époux et père.  
Nos sincères condoléances à sa famille.

**Vermouth NOBLESSE**  
DELICIEUSE GOURMANDISE  
CIRAVEGNA & C. GENEVE

Madame Marie THIERRY et sa fille Cé-  
line, à Bulle, et toutes les familles parentes  
et alliées ont la profonde douleur de faire  
part à leurs parents, amis et connaissances  
de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprou-  
ver en la personne de

MONSIEUR  
**Marcel Thierry**

leur cher époux, père et parent, enlevé à  
leur affection le 2 mars, après une pénible  
maladie, muni des secours de la religion.  
L'ensevelissement aura lieu à Bulle, di-  
manche après midi, à 3 heures.

R. I. P.  
Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

**Les Tablettes**

sont d'un effet prompt et sûr  
dans les cas de

goutte,  
rhumatismes,  
sciaticque,



névralgies,  
lumbago,  
maux de tête.

La grande popularité du Togal est fondée sur les résultats  
excellents et surprenants obtenus par de nombreux médecins et  
dans les cliniques. Togal excrète l'acide urique et s'attaque à la  
racine du mal. L'effet est immédiat, les douleurs disparaissent.  
Le Togal est aussi excellent pour combattre l'insomnie.  
Dans toutes les pharmacies, Fr. 1.60

**MISES JURIDIQUES**

L'Office des Faillites de la Gruyère vendra aux enchères  
publiques, le **vendredi 9 mars 1923, dès 14 1/2**  
**heures**, à domicile, 1 cheval, 1 chien, 1 char à pont, 1  
char à échelles, traîneau, loges, charroites, 1 palan, fourches,  
rateaux, 1 bureau, 1 machine à hacher la viande, 2 bascules  
avec poids, outils de boucherie, viande fumée, 2 harnais,  
1 banc de menuisier, 1 selle, 1 flobert, 1 commode, 2 buffets,  
1 romaine, chaînes, charpis, haches, scies, planches et pou-  
tres, 1 voiture break etc. etc., appartenant à la masse en  
**faillite Paul BLANC, à la Combaz, Corbières.**  
Office des Faillites, Bulle.

**Cinéma LUX**

**DIMANCHE 4 MARS**  
Matinée 3 h. Soirée 8 h. 1/2

**MAGNIFIQUE SPECTACLE**  
**L'HIVER A ARSA**

**LE PARADIS D'UN FOU**  
Gd. drame de la Vie réelle  
en 6 parties.

**FOU-RIRE**  
Où fourrer ma femme ? !



**DIMANCHE 4 MARS**  
Matinée, 14 h. 30. Soirée à 20 h. 30

**L'Infante à la Rose**

Grand drame espagnol en 5 parties.  
**Documentaires variés :**  
Au Pays des Glaces fumantes, etc.

**GRAINES**

Je tiens à rappeler ma vente  
de  
**graines sélectionnées**  
et irréprochables sous le  
rapport de la bonne germination.  
J'engage mon honorable client-  
èle à me passer les commandes le  
plus tôt possible, afin d'éviter l'en-  
combrement du printemps.

**Joseph Perroulaz**  
Horticulteur  
Les Jordils, Rue de Vevey.

**Perdu**  
d'Eancy à Pringy, une  
**couverture de cheval.**  
Prière de la rapporter contre ré-  
compense à M. Jules Bongard,  
au Pâquier.

**A vendre**  
2 chars de  
**bon regain.**  
S'adress. à **Publicitas, Bulle.**

**PERSONNE**  
cherche place  
à la campagne pour aider dans un  
ménage.  
S'adress. à **Publicitas, Bulle,**  
sous P. 703 B. 463

L'Office anniversaire pour le repos de  
l'âme de

**Monsieur l'Abbé J. DEMIERRE**  
Prieur-Doyen, à BROC

sera célébré lundi 5 mars, à 10 heures, à  
l'église de Broc.

Profondément émue des touchantes mar-  
ques de sympathie qu'elle a reçues à l'occa-  
sion de la mort si rapide de son regretté  
frère LOUIS, Mademoiselle Marie GAPANY,  
en Fontanaux, ECHARLENS, remercie bien  
sincèrement la Société de Jeunesse d'E-  
charlens et les nombreuses personnes qui  
ont bien voulu prendre une si grande part  
à la perte irréparable qu'elle vient de subir  
et au deuil cruel qui vient de la frapper.

**Les estomacs délicats**

supportent l'Ovomaltine et se  
l'assimilent sans trouble aucun.



L'Ovomaltine stimule les  
personnes en santé et forti-  
fie les malades.

En vente partout  
en boîtes de fr. 2.75 et 5.—  
Dr A. WANDER S. A., BERNE

**A louer**

un logement

de 4 pièces et jardin.  
S'adress. à **Henri MORAND,**  
la Rossenaz, près La Tour.

**A VENDRE**  
bâtiment

2 logements, écurie et 2 jardins ;  
convient pour magasin.  
S'adresser à **M. TONIOLI**  
Etienne, en face de la Maison  
de Ville, La Tour-de-Trême.

**A vendre**

d'occasion un  
**coffre-fort**  
en bon état.  
S'adress. à **Publicitas Bulle,**  
sous P. 704 B.

**AVIS**

Les personnes qui ont déposé  
des bois sur la propriété de **M.  
Jules Romanens, en Tron-  
cheblon**, sont invitées à les  
retirer avant le **10 mars pro-  
chain**. A ce défaut, elles seront  
déférées au juge compétent.  
**Jules Romanens.**

**Jeune fille**  
cherche place

comme apprentie-couturière.  
S'adresser à **Mme Elisa Ma-  
gnin, à la Fin, Marsens.**

**A VENDRE**

**1 lit complet** à deux places,  
bon état, 60 fr., **1 lit** en bois 20 fr.,  
et **2 sommiers** à 10 fr. l'un.  
S'adress. à **Publicitas, Bulle,**  
sous P. 699 B.

**A vendre**

quantité importante  
**paille de blé**  
pressée, saine et sèche.  
Livraison : mars, avril.  
Demandez nos prix.  
**Jules Lesegretain fils**  
Bienne et Neuchâtel.  
Téléphone : Bienne 15.76.

**Jeune fille**  
cherche place

dans un hôtel pour aider à tous  
travaux.  
S'adress. à **Publicitas, Bulle,**  
sous P. 698 B.

**PHARMACIE D'OFFICE**  
Dimanche 4 Mars 1923  
**Pharmacie RIME**



## LIQUIDATION

de la

# BANQUE COMMERCIALE FRIBOURGEOISE

### Avis aux créanciers.

Il a été adressé ces jours derniers à chaque créancier la situation de son compte au 10 novembre 1921, ainsi que les formulaires d'option pour le règlement de sa créance.

Le paiement du dividende concordataire se fera par la poste dans l'ordre alphabétique, dès la rentrée des formulaires d'option et la remise des titres quittancés.

Il est à présumer que ces règlements pourront s'effectuer en totalité d'ici à fin mars prochain.

En ce qui concerne le règlement des créances « au porteur », une publication sera faite ultérieurement. 386

**Banque de l'Etat de Fribourg.**

# UNE VENTE SPÉCIALE D'ARTICLES

POUR MESSIEURS

Dès Samedi **NOUVEAUTÉS 1923**  
3 mars

### Costumes de Messieurs

Costumes en drap uni très souple, soigneusement doublés, très seyants, marine, gris foncé, maron le costume 75.—  
Costumes en drap fantaisie à petits dessins, taille légèrement ceinturée en marron et gris moyen, le cost. 85.—  
Costumes pratiques en draperie à petites rayures en gris foncé, gris moyen gris clair et vert foncé 45.—  
Costumes pratiques de forme courante, très bien doublés, en gris seulement 33.50  
Costumes en drap uni et léger, en plusieurs teintes mode, tr. élég. 95.—  
Costumes en drap uni, vraiment impeccable 118.50

### Cravates

Cravates tricot teintes fines 0.95  
Cravates tricot soie, rayures mode 1.90  
Cravates sur système 0.85  
Cravates soie lourde sur système 1.75  
Fourin hand à rayures nouveauté 1.45  
Fourin-hand pure soie, beaux des. 2.65  
Fourin hand pure soie, à fleurs, tons sur tons et rayures nouvelles 3.85  
Nœuds noirs pour smoking 2.90 et 1.90  
Nœuds faits pour doubles, grande variété de coloris 3.50, 2.40 et 1.90  
Cravates à nœud, dernière nouveauté, rayures mode 2.90  
Grands nœuds noirs pour personnes âgées 1.35 et 0.85  
Régates noires et couleurs, avec ou sans bande 2.50, 1.90 et 1.25

### Cols et Manchettes

Cols durs, doubl., forme en pointe 1.10  
Cols durs, doubl., devants arrond. 1.10  
Cols durs, doubles, devants arrondis, forme basse 1.10  
Cols durs, coins cassés 1.—  
Cols souples, reps 0.75  
Cols souples, toile 0.60  
Cols souples, toile, réclame 0.25  
Manchettes, belle qualité, renforcées, la paire 1.45  
Manchettes doubles, qualité sup., 1.90

### Bretelles

Bretelles élastiques, bonne qual. 1.35  
Bretelles à bouts cuirs 2.25  
Bretelles à bouts changeables 2.45  
Bretelles renforcées 3.50

### SOUS-VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Chemises mécanicien en oxford renforcé, rayures div., la ch. 4.90  
Chemises de coutil foncé, avec ou sans col la chemise 3.45  
Chemises en flanelle coton, qualité lourde, dessins variés 4.75  
Chemises d'oxford molletonné ou sec, 2 bonnes qualités 6.50 et 5.90  
Chemises noires en croisé 6.90  
Chemises noires en satin 6.50  
Chemises jager avec col uni ou brodé 6.50  
Chemises tennis coton 6.50  
Chaussettes gros tricot coton 0.50  
Chaussettes en tricot coton, qualité supérieure 0.95  
Chaussettes mi-laine 1.70  
Chaussettes pure laine, tricot épais 1.95  
Pèlerines en Loden véritable et imperméable, 2 poches longueur 60 70 80 90 100 110  
16.50 18.50 21.- 23.50 25.50 28.50

Grands Magasins de Nouveautés **VILLE DE PARIS**

Rue du Lac **VEVEY** Place du Marché

Etablissements René LÉVY

## Souvenez-vous

que la

# teinturerie

# L. GINGINS

## Payerne

se charge aux meilleures conditions de la teinture et du nettoyage de tous vêtements et tissus.

## Deuils

réexpédiés dans les 24 heures.

## Dépôts

pour la contrée :

MM.  
X.-S. Kolly-Pasquier tissus, Bulle.  
Joseph Droux, régt., Vaulruz.  
Soc. coop. de Consommation, Vuadens.  
Soc. coop. de Consommation, Broc, et succursales à Epagny, Charmey, Crésuz, Villarvolard et La Roche.  
M. Grandjean, boulanger, Semsales.

## On demande un garçon de chalet

pour les communs de Broc. S'adresser à Louis Vuarnoz, au Pissot, Broc.

## A vendre

belle et grande couchette. S'adresser au Bureau du journal.

## Plans à l'enquête.

Sont mis à l'enquête publique les plans de M. Rouvenaz Louis, boucher, à Bulle, pour la construction d'un poulailler sur sa propriété, art. 1554aaaaaa du cadastre de Bulle, au lieu dit: les Jordils.

Les réclamations ou oppositions à ce projet doivent être adressées par écrit au Secrétaire communal jusqu'au **lundi 12 mars**, à midi. Ville de Bulle.

## Para-cuir

La semelle et talons Para-Cuir double la durée de vos chaussures, supprime le froid aux pieds et ne glisse pas. Economie 50 %. Ne pas confondre. Cet article n'est ni du cuir, ni du caoutchouc, sa pose est des plus faciles. Fabrique et magasin de vente: Narbel, Chauderon 20, Lausanne.

Dépôts: M. EQUEY Etienne Chaussures, Rue de Gruyères, Bulle. M. Victor NÆF, Rue de la Promenade 72, Bulle.

A VENDRE une machine à coudre de cordonnier

en bon état. S'adresser à L. Pipoz, fils de Félix, Charmey.

## A louer

un appartement

de 4 pièces. S'adres. à Publicitas, Bulle, sous P 542 B. 360

## Entreprise générale de bâtiments

Spécialité de béton armé et de planches en ciment pour clôtures de jardins.

PRIX TRÈS AVANTAGEUX. — Devis sur demande.

**Louis MONFERINI**

Rue de Gruyères, BULLE

## Cabinet dentaire

**H. DOUSSE**

Chirurg.-dentiste

BULLE: Avenue de la Gare. Téléph. 42.

CHATEL-ST-DENIS: Avenue de la Gare, chaque lundi.

## Aug. BARRAS Fers et Quincaillerie Bulle

— Téléphone 24 —



fournit pour la saison prochaine les

## petits chars

aux prix les plus avantageux.

## Forêts - Montagnes.

PAUL RUFFIEUX, forestier-chef breveté, à LA TOUR-DE-TRÈME,

se recommande pour tous travaux concernant sa profession: Pépinières, plantations, éclaircies, coupes, construction de chemins, fossés, épierrements, défenses contre avalanches, etc., etc.

## VINS EN GROS

du pays et de l'étranger garantis naturels.

Spécialité de Barbera et Vins fins d'Italie à des prix très réduits.

CAVE MAISON BARRAS (en face du Moderne). **MONFERINI Frères, BULLE**

Le plus puissant Dépuratif du sang, spécialement approprié à la CURE DE PRINTEMPS que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

## THÉ BÉGUIN

qui guérit les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc., qui fait disparaître constipations, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc., qui parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc., qui combat avec succès les troubles de l'âge critique.

La boîte: Fr. 1.80 dans toutes les pharmacies de Bulle. DEPOT général pour la Suisse: P 31052 C N° 40, Pharmacies Réunies, N° 40, La Chaux-de-Fonds.

## MISES PUBLIQUES

Pour cause de décès, les soussignés vendront en mises publiques, **lundi le 5 mars, dès 9 heures du matin**, devant leur domicile, à Hauteville, environ 14 stères de foyard sec et coupé, 2 chars à échelles, 1 tombereau, 1 potager, 1 commode, 1 canapé, 3 tables, 2 chaises, 4 tabourets, 6 poules et divers articles trop longs à détailler.

Le même jour, **on mettra en location pour le terme de trois ans la maison d'habitation avec grange et écurie et environ 4 poses de bonne terre.**

Les hoirs de Vital Sudan.

## Vente de bois

La commune de Crésuz vendra samedi prochain, 3 mars, à 2 heures de l'après-midi, en mises publiques,

1830 fagots.

Rendez-vous des miseurs au Pré de Joux, au bord de la forêt du Pleignuz, commune de Broc. Crésuz, le 26 février 1923.

Le Secrétaire communal.

## Mises de bois.

La commune de Corbières mettra en mises publiques le **lundi 5 mars prochain, à 1 heure du jour: 20 moules de bois dur et plusieurs N° de bois de charonnage** sis au Vanil, rière Corbières. Rendez-vous des miseurs au Vanil. Corbières, le 25 février 1923. Par ordre: Le Secrétaire.

## A vendre

un tour à bois chez RITTNER Louis, à La Tour-de-Trême. 492

## A vendre

en France, région Savoie, **domaine**

13 hectares prés et terres fertiles. Bâtiments neufs, eau, force et lumière électrique. Ne pas confondre avec propriétés incultes offertes à bas prix.

Prix: 38.000 fr. suisses. S'adres. à Publicitas, Bulle, sous P 631 B. 408

## SOUMISSION

Le soussigné offre à louer par voie de soumission son verger

pour l'année 1923. Les soumissions seront reçues jusqu'au 10 mars 1923 chez M. Antonin Collard, Bulle, chez lequel on peut voir les conditions.

## Jeune fille sérieuse cherche place

dans magasin, accepterait place de femme de chambre ou bonne dans ménage soigné. S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 687 B. 492